

Synthèse de l'Atelier 3 :

« Mise en œuvre de l'open data dans vos organismes: quel intérêt et quelles perspectives? »



Comment mettre à disposition les données

Loi Lemaire : adhérer à l'OD

D68 : Outil décisionnel et OD

Laboratoire Icube : images spatiales (copernicus) gestion des risques

Bien structurer méta et données, quel public on cible, on accompagne les utilisateurs

SIG-GR : OD et données transfrontalières

D57 : partager outils et réflexions, démarche, perspectives

ATIP : veille, obligations légales

Mission ETALAB (4 pers. sur les données géo, adresses, cadastre, découpage administratif)

De nombreuses structures publiques

Historique de la démarche OD : Démarche de fond datant de 2010, inspirée des anglo saxons

Nantes, Bordeaux, Rennes pionnières pour l'OD

En 2011, création mission ETALAB, 1^{er} portail datagouv avec 10 jeux de données INSEE

Info publique accessible à tous

Plusieurs raisons de ne pas les publier (ex : Insatisfaction de Q)

L'OD est un mouvement de fond, pas d'opposition politique. Avant le Sénat y était hostile, plus maintenant.

Différentes Lois : directive inspire, Loi Walter, Loi NOTRe, Loi Lemaire (cadre licences, planning MOE)

Le 7/10, l'OD est pour tout le monde à l'exception de certains cas (ex : transports)

Un document de travail n'est pas forcément publiable

Si on diffuse à un collègue, on peut être amené à le publier

Les 1ers bénéficiaires de l'OD ne sont pas le grand public mais les collègues avec qui on ne travaille pas souvent (souvent la même administration)

Ex : entre Région et Etat au-delà du lien direct

Peu importe la plateforme régionale ou nationale.

L'intérêt à publier les données : Il faut que ça ne prenne pas trop de temps. Le coût à l'entrée doit être le plus bas possible.

Trouver un accompagnement pour publier les données et optimiser la chaîne

Un rôle de data.gouv.fr : avec un compte créé, on peut publier ses propres données avec hébergement de fichiers à plat. Avant, Géosources était financé par l'Etat. Aujourd'hui existe mongeosource géré par le BRGM.

Le problème, c'est que rien n'est automatisé

Avec geOrchestra pour GéoGrandest, on gère les données et les métadonnées

Les données souveraines servent à l'Etat pour ses missions régaliennes. Ex : les données sur PPRT, Le RPG lié à la PAC à la différence de la Bd Topo (donnée socle)

Les données de référence possèdent un identifiant. Ex : les données SIRENE

Elles ne sont pas forcément opposables (ex : les PLU numériques) mais vont le devenir

Ce sont des données nationales.

Une donnée produite localement (ex : nouvelle voie dans la localité)

Avoir des géo-plateformes nationales avec des géo-plateformes locales avec des engagements locaux.

La diffusion en open data n'engage pas le producteur de données dans l'usage qui en est fait.

Si le producteur veut s'engager plus, il peut le faire.

Ex : Le futur PLU opposable aura une valeur juridique et engagera la collectivité.

L'écosystème OSM ouvert (licence ODBL) pas toujours compatible avec d'autres écosystèmes.

L'APUR publie sous licence ODBL, les DDT ne pouvant pas utiliser ces données.

30% des Collectivités sont dans l'ODBL

La licence devrait être choisie jeu de données par jeu de données. Par défaut ça devrait être la licence ouverte

Un article de la Loi Lemaire dit que les licences ne sont pas obligatoires. Les contraintes doivent être non discriminatoires, proportionnées et dans l'intérêt général

Quelles préconisations pour l'Etat : le 9/10 : commission CNIG sur les licences et leur articulation

Quiproquo sur le décret

Pas de licence = licence ouverte OU licence ODBL

Presque toutes les données sont en licence ouverte sauf les données transport (car elles viennent d'ailleurs et de tiers privés). Transport.data.gouv.fr

L'obligation de repartage via licence ODBL doit s'envisager que sur des missions transport, possibilité de mixer les données européennes pour respecter la directive inspire)

Dans un périmètre autre que la France, c'est applicable.

Il existe la possibilité de mise à disposition qui n'est pas forcément légale.

Les ATMO ont libéré leurs données en ODBL. Mission de rapportage européen sur la qualité de l'air (licence CCby compatible avec Licence ouverte)

Obliger les entreprises qui utilisent ces données à communiquer tous les algorithmes développés aux ATMO. Les ATMO vendent certaines données à certains acteurs.

ODBL permet de vendre certaines données. Des acteurs sont prêts à payer pour en faire ce qu'ils veulent. Ex : Google pour se libérer de ces clauses.

Ex : le modèle économique BAN avec la Poste

La Qualité de l'air : c'est de la subvention publique.

L'APUR utilise massivement les données OSM, c'est la raison pour laquelle ils ont choisi une licence ODBL et non une licence libre.

Géocodage Etalab sur la BAN (ODBL), lié à la gouvernance BAN et non OSM. On conserve sa licence (Community Guide Line)

Application de la licence ouverte à un résultat qui présente plusieurs indicateurs. Creative commons ccpy est une licence internationale pour publier n'importe quel document.

Logiciel libre CKAN : PIGMA et DATASUD récupèrent les licences open data pour leurs plateformes (idem IDG GéoBourgogneFC)

Selon Jérôme : Bilan des publications OD : 5 à 10% des données OD sont actuellement publiées par les CT et services de l'Etat. Les DSP ne le font pas ou très peu.

Dans les CT, souvent ce sont les DSI et DGS qui en décident selon les moyens mis en place (automatisation notamment)

Souvent on publie certaines données de référence pour faire du remplissage

Si mise à jour des données, mieux vaut publier les millésimes que la seule dernière maj. Intérêt d'historiser. Se focaliser sur le bénéfice de l'opération.